



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Environnement : plus possible de faire du « bla bla », la CGT ne signera pas l'ANI !

Les questions environnementales ont enfin été abordées entre patronat et syndicats au niveau national et interprofessionnel dans le cadre d'un cycle de négociations. Malheureusement, le texte qui en ressort manque cruellement d'ambition et est très loin des attentes de la CGT.

C'est une nouvelle occasion manquée d'atteindre des objectifs de lutte des entreprises contre le réchauffement climatique. C'est la raison pour laquelle, après une consultation large de ses organisations, la CGT a décidé de ne pas signer cet ANI (accord national interprofessionnel).

L'accord n'est, en effet, ni normatif ni prescriptif, il ne crée aucun droit supplémentaire permettant aux salariés de se saisir réellement de la question environnementale, ni aucune obligation nouvelle pour les employeurs.

Il se contente de rappeler la loi et d'énumérer de bonnes pratiques, alors que les effets du dérèglement climatique sont sous nos yeux et que les alertes des scientifiques sont alarmantes quant à l'urgence de la transition écologique.

Le texte est en effet loin des revendications de la CGT, en termes de droit d'intervention des salariés dans l'entreprise. Tout au long des débats, la CGT a défendu la nécessité d'associer les travailleuses et les travailleurs dans la recherche de modes de production plus sobres et vertueux. L'ANI aurait pu être l'occasion de leur en accorder les moyens, ce qui ne fut pas possible. Pas possible non plus d'envisager une réduction du temps de travail pourtant génératrice de diminution des émissions de carbone.

Au lieu de cela, l'accord prévoit notamment d'intégrer des critères environnementaux au calcul de l'intéressement, ce qui, outre valoriser une rémunération aléatoire, ferait reposer sur les seuls salariés la responsabilité de la transition.

Ce n'est pas acceptable pour la CGT.

Cet ANI est donc une occasion manquée que la CGT regrette.

La CGT continuera, partout, dans les entreprises et dans le débat public, à porter ses revendications pour le progrès social, qui va de pair avec le progrès environnemental, dans le cadre d'une transition juste.

C'est possible et c'est urgent !

Montreuil, le 23 mai 2023